

Rapport N° 9

Réponse au postulat de M. Christian Puhr et de Mme Bernadette Nelissen, Conseillers communaux intitulé « installation de ruchers urbains à Nyon »,

Nyon, le 19 Septembre 2011

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le rapport Municipal N°9 était composée de Mesdames Bernadette Nelissen, Mireille Guignet et Stéphanie Humbert (en remplacement de Monsieur Fred Tschuy) et Messieurs Pascal Francfort (Président), Luigi Altieri, Pierre Girard et Patrick Buchs (en remplacement de Madame Margaux Carron et Rapporteur)

Madame Roxane Faraut-Linares était excusée.

La séance a eu lieu le jeudi 08 Septembre 2011 à 18h30 à la Ferme du Manoir, en présence de Monsieur le Municipal Olivier Mayor et du chef de service de Travaux & Environnement, Monsieur François Menthonnex. La commission les remercie pour leurs réponses et explications.

La disparition des abeilles – un problème à prendre au sérieux

En 2007, les Etats-Unis tirent la sonnette d'alarme : les abeilles disparaissent massivement et soudainement. Partout dans le monde, le taux de mortalité apicole atteint des records, de la fin de l'année 2006 à la fin de l'hiver 2007 : perte de 60 % des colonies aux USA et jusqu'à 90 % dans certains Etats de l'Est et du Sud ; 40 % des ruches se sont vidées au Québec, 25 % des colonies sont décimées en Allemagne, idem à Taiwan, au Portugal, en Grèce et dans de nombreux autres pays d'Europe (source gouvernement français).

La Suisse n'est évidemment pas épargnée par ce phénomène intitulé CCD (Colony Collapse Disorder), qui décime les colonies d'abeilles.

La disparition des abeilles a aussi une conséquence économique. Il est bien sûr difficile de la chiffrer. Cependant on estime, rien que pour les USA, les pertes financières à 15 milliards de dollars, uniquement pour l'hiver 2006-2007.

Face à ce problème, les conseillers Bernadette Nelissen et Christian Puhr ont déposé un postulat le 21 Février 2011, pour demander l'installation à Nyon de ruchers urbains.

Les abeilles – Un acteur important de la biodiversité

Si les abeilles ne paraissent pas, à prime abord, comme un facteur essentiel sur lequel devrait se pencher le Conseil Communal, leur rôle au sein de la nature est pourtant primordial.

Leur rôle de pollinisateurs est plus qu'important, puisqu'on estime que 80% de notre environnement végétal et 40% de notre alimentation dépend de l'action fécondatrice des abeilles.

On estime aussi que 20'000 espèces végétales menacées survivent grâce au travail des abeilles.

Le rôle des villes dans la sauvegarde des abeilles

Les villes ont un rôle à jouer dans la sauvegarde des abeilles, car elles possèdent des espaces verts qui renferment une grande biodiversité, notamment florale.

Comme indiqué dans le préavis, de nombreuses villes ont déjà installé des ruchers comme Paris, New-York, Lausanne, Genève ou encore Neuchâtel.

Les abeilles parcourant en général 3 kilomètres par jour, il est donc aussi possible d'installer des ruches dans des lieux qui n'ont pas forcément d'espaces verts à proximité.

Un commissaire se demande quand même si la place des abeilles ne doit pas être à la campagne et non à la ville.

Mais, la situation actuelle fait que les abeilles survivent mieux en espace urbain qu'en espace rural, dont la végétation est souvent plus polluée en pesticide. A noter aussi la température plus modérée en ville qui est favorable aux abeilles

Il est aussi demandé quel est l'impact de la pollution sur le miel ?

Pour l'instant, il n'est pas possible d'avoir de réponse pour la Ville de Nyon, mais il est piquant de noter que le miel parisien est de meilleure qualité que le miel campagnard...

Le projet de la Municipalité

La Municipalité a répondu favorablement à la demande de mise en place de ruchers urbains et a fait une étude de faisabilité pour l'installation de ruchers. Cette étude a été faite par une ingénieure de la nature, qui travaille au service Travaux & Environnement et à laquelle a aussi participé un autre employé, qui est apiculteur.

Il est important de préciser qu'à l'heure actuelle il s'agit d'un avant-projet, la Municipalité ne voulant pas aller trop en avant et dépenser de l'énergie et de l'argent sans avoir l'aval du Conseil Communal.

Le but n'est pas que la ville devienne apicultrice mais délègue en faisant un partenariat avec un ou plusieurs apiculteurs de la région, qui seraient chargés de la maintenance et de l'exploitation des ruches.

La prochaine étape sera d'approfondir l'étude et d'envoyer un courrier circulaire aux apiculteurs de la région afin d'établir un partenariat.

Emplacement des ruches

La priorité sera d'installer des ruches dans les espaces verts (Jardins de la Duche, parc du Musée du Léman, parc du Reposoir, parc de la Morâche, etc), ainsi qu'éventuellement sur des toits de bâtiments administratifs.

Les emplacements devront être définis dans un 2ème temps, lors de l'établissement du partenariat avec l'apiculteur.

Information à la population

Pour beaucoup de commissaires, ce postulat a permis de découvrir énormément de choses sur les abeilles, les risques liés à leur disparition ainsi que leur rôle au sein de la nature.

Par conséquent, la commission estime qu'il est important que la Municipalité communique sur cette action. Que ce soit par le site Internet de la ville ou par des articles dans la lettre d'information aux Nyonnais.

La problématique liée à la disparition massive des abeilles et les conséquences sur l'être humain sont trop souvent méconnues et il serait bien que la Municipalité apporte aussi sa pierre à cet édifice, en utilisant les moyens qui sont à sa disposition.

Cela encouragera peut-être des propriétaires ou des particuliers à participer à cette action et à installer également des ruches.

Sans compter que cela permettra d'informer sur les « risques » que peuvent amener l'installation de ruches urbains et notamment que les piqûres sont bien souvent l'œuvre de guêpes et non d'abeilles.

Conclusion :

Si les causes de la disparition en masse des abeilles ne sont pas encore définies et restent un mystère, même si on évoque souvent l'utilisation massive des pesticides ou encore des maladies

comme le varroa et la loque, il n'en reste pas moins que cette disparition à l'échelle mondiale est un fait.

Comme nous l'avons vu, les abeilles sont un acteur essentiel de notre planète. Nous nous devons de les préserver afin qu'elles puissent continuer leur rôle de pollinisateur, non seulement au nom de la biodiversité mais aussi car une grande partie de notre alimentation (fruits, légumes, etc) dépend de leur travail.

Enfin, si Albert Einstein lui-même estimait que le sort de l'humanité était lié à celui des abeilles, la Commission n'a pu que se rallier à cet avis.

C'est donc à l'unanimité que la Commission vous demande de prendre acte du rapport N°9.

La Commission demande qu'une information sur l'installation de ruchers urbains soit mise en place par la Municipalité afin d'informer la population.

Elle tient aussi à remercier les Conseillers Bernadette Nelissen et Christian Pühr pour leur initiative.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal N°9 concernant la réponse au postulat de M. Christian Pühr et de Mme Bernadette Nelissen, Conseillers Communaux intitulé « installation de ruchers urbains à Nyon »,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

De prendre acte du rapport municipal n°9 valant réponse au postulat de M. Christian Pühr et de Mme Bernadette Nelissen, Conseillers communaux intitulé « installation de ruchers urbains à Nyon »,

La Commission :

Bernadette Nelissen
Mireille Guignet
Stéphanie Humbert
Pascal Francfort (Président)
Luigi Altieri
Pierre Girard
Patrick Buchs (Rapporteur)